



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1369 du 12 JANVIER 2011

Sommaire

Tous nos vœux pour 2011

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Tous nos vœux pour 2011	3-4
4. Audience du 5 janvier Cabinet / C.G.T.	5-8
5. Réunion fédérale du 16 décembre sur la privatisation des R.N.	9-10
6. Collectif fédéral Mer du 21 décembre	11-13
7. Conférence – Rencontre 18 – 19 mai 2011 : bulletin d'inscription	14
8. Adresse C.G.T. – F.S.U. suite aux élections C.A.P. des I.P.E.F.	15
9. Tables rondes « La neige et la pagaille dans les transports »	
- la lettre U.I.T. à la Ministre	16
- Communiqué U.I.T.	17
10. Action le 20 janvier : Stop à la précarité	18-19
11. Garantie de l'emploi dans la Fonction Publique : une garantie d'abord pour les citoyens !	20-23
12. Vœux présidentiels : Pourquoi la C.G.T. n'ira pas...	24
13. Le Service Public : un enjeu de société	25-26



AGENDA

12 janvier 2011 :

Secrétariat Fédéral

12 janvier 2011 :

Réunion du groupe de travail fédéral pour la formation Hygiène, Sécurité et conditions de travail

13 janvier 2011 :

Réunion U.G.F.F. sur les droits syndicaux

13 JANVIER 2011 :

O.S./MEDDTL sur CAS des PNT

14 janvier 2011 :

Réunion Comité de suivi A.R.T.T. O.S./M.E.D.D.T.L.

18 janvier 2011 :

O.S./MEDDTL sur CAP des Agents d'exploitation

18 janvier 2011 :

O.S./MEDDTL sur fusion des catégories B Administratives et de Contrôles (SAE, CTT et CAM)

18 janvier 2011 :

Réunion confédérale sur représentativité et élection du 20 octobre 2011

19 janvier 2011 :

Bureau Fédéral

19 janvier 2011 :

Réunion du collectif fédéral retraité

19 janvier 2011 :

O.S./MEDDTL, élections pour les O.P.A.

20 janvier 2011 :

Commission Exécutive U.G.F.F.

20 janvier 2011 :

Journée nationale d'action CGT, FSU, Solidaires µcontre la précarité dans la F.P.

20 janvier 2011 :

Groupe d'échanges du M.E.D.D.T.L.

20 janvier 2011 :

O.S./Conseiller Social de la Ministre sur transfert de propriété à V.N.F.

25 janvier 2011 :

Bureau U.G.F.F.

26 janvier 2011 :

Réunion du groupe de travail CGT du CCHS

26 janvier 2011 :

Réunion UGFF sur NES et fusion des catégories B

26 janvier 2011 :

Réunion du C.N.D.D.G.E.

27 janvier 2011 :

O.S./MEDDTL fusion corps ingénieurs

27 janvier 2011 :

Réunion confédérale du collectif développement durable

1^{er} février 2011 :

C.G.T./D.R.H. sur catégoriel 2011-01-10

2 février 2011 :

Secrétariat fédéral

3 février 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

3 février 2011 :

Commission n° 2 du CCAS

3 et 4 février 2011 :

CCN de la CGT

7 février 2011 :

Bureau de l'UFE-CGT



INFOS BREVES



TEMPS DE TRAVAIL 56 % des Français opposés à la fin des 35 heures

Un sondage exclusif L'Humanité-Harris interactive révèle aujourd'hui 7 janvier que plus de la moitié des Français (56 %) sont opposés à la suppression des 35 heures. Et ce chiffre monte à 77 % dès lors que l'on interroge les salariés qui en bénéficient.

Il sont par ailleurs 51 % à estimer que la productivité des salariés n'augmenteraient pas en cas de suppression du dispositif et 55 % pensent même que la suppression des 35 heures serait facteur de détérioration des conditions de travail sans pour autant générer la relance de la croissance.

Ce sondage vient à point dans le débat qui s'est ouvert sur le temps de travail. Sur ce sujet, s'exprimant dans l'émission de Jean-Michel Apathie sur RTL ce vendredi, Bernard Thibault a estimé que « *le temps de travail va être de nouveau d'actualité, mais pour une raison qui n'a pas encore été abordée puisqu'il se trouve que le comité européen des droits sociaux vient de déclarer la loi française sur le temps de travail de Xavier Bertrand non conforme à la charte européenne des droits sociaux* », notamment sur le forfait jour et les astreintes.

« *Ce n'est pas vers un abandon de la référence aux 35 heures que nous allons aller (...) c'est pour avoir un accord plus conforme au droit européen* », a-t-il lancé.



SANTE ET PROTECTION SOCIALE Un mauvais départ pour la réforme de la « dépendance »

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales des secteurs du sanitaire, médico-social, de l'aide à domicile alertent sur le danger qui menace les salariés de ce secteur, les personnes bénéficiaires, la pérennité de certaines structures associatives.

La réforme des collectivités territoriales, la Révision Générale des Politiques publiques, la Loi Hôpital Patient Santé Territoires, les lois de Finances, ont et auront des conséquences désastreuses sur les moyens humains et financiers consacrés à la réponse aux besoins des populations en matière, de qualité de prise en charge des personnes, d'action sociale, de services publics. Le désengagement de l'Etat contraint les collectivités territoriales à faire des choix budgétaires. La diminution du niveau du financement alloué aux structures associatives de l'aide et du soin à domicile, remet en cause la pérennité d'un certain nombre d'elles. Nous assistons dans ce secteur des services à des restructurations incessantes, à des fusions-acquisitions par de grands groupes à but lucratif.



PROJET DE LOI « DEFENSEUR DES DROITS » La CGT attachée au maintien des missions de la HALDE

Les 11 et 12 et 13 janvier 2011 sera débattu à l'Assemblée Nationale le projet de loi concernant la création du Défenseur des droits. Cette nouvelle institution doit remplacer le Médiateur de la République et en absorber quatre autres : la CNDS (Commission Nationale de la Déontologie et de la Sécurité), le Défenseur des enfants ; le CGLPL (Contrôleur Général des Lieux Privatifs de Liberté) et la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité).

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 3 janvier 2011

Aux syndiqués de la Fédération

Tous nos vœux pour 2011 !

Chèr(e)s camarades,

2010 aura été à l'évidence dans le prolongement des précédentes années depuis 2007, date d'arrivée au pouvoir de Sarkozy et de ses gouvernements successifs dirigés par Fillon, de politiques régressives pour l'ensemble des Français, dont les salariés auront été la cible et la Fonction publique en particulier.

Avec la logique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite, conjuguée à la révision générale des politiques publique, jamais la Fonction publique n'aura été autant attaquée. Il convient d'y ajouter les attaques sans précédent sur le Statut général avec notamment la loi dite de « mobilité » et le gel annoncé des salaires pour les années 2011-2013 (sans précédent depuis la seconde guerre mondiale !). Tout ceci s'inscrit dans le cadre d'un processus de réorganisation des services de l'Etat qui se traduit, outre la fusion des corps, par la mise en place de directions interministérielles au niveau départemental (DDI) et des DREAL et DIRM au niveau régional, par la casse du réseau scientifique et technique, l'évolution de certains établissements publics et tout ceci sur fond d'abandon de missions. La finalité de cette politique est claire : moins de service public et davantage d'externalisations-privatisations.

Pourtant, des événements récents montrent la nécessité d'avoir un service public de l'Équipement et de l'Environnement de haut niveau. Rappelons-nous les dramatiques événements qui ont eu lieu suite à la tempête Xynthia, de Draguignan ou lors des récents épisodes neigeux. La CGT n'est pas opposé à faire évoluer la Fonction publique. Mais ces évolutions ne peuvent pas se traduire par un désengagement au profit du secteur privé avec pour résultat des inégalités entre les territoires et les citoyens.

2010 aura également été une année de recul social sans précédent avec l'adoption de la réforme des retraites. Cette loi, passée en force, encore rejetée par une très large majorité des Français, n'est pas un dossier clos pour la CGT. Les Français la considèrent comme injuste et inefficace. Cette prise de conscience est aussi due au travail des militants de la CGT.

Cependant, les différentes élections auront placé la CGT première organisation syndicale notamment au sein des DDI, DIRM, DR Ile-de-France mais aussi dans plusieurs CAP, CCP comme par exemple, chez les OPA, Dessinateurs, Adjointes administratifs. Et pour la première fois depuis des années nous serons présents à la CAP des Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. La CGT demeure le premier syndicat du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

La CGT a assumé ses responsabilités d'organisation syndicale auprès des personnels et ses résultats constituent un témoignage de confiance à l'égard de tous les militants qui condamnent la politique du gouvernement et rassemblent autour d'eux dans la lutte pour faire aboutir nos revendications. Ce qui nous attend en 2011 sera sans surprise de la part de ce gouvernement. Les raisons de rester mobiliser demeurent : Emploi, Salaires, Conditions de travail, Retraites, Pénibilité, Service public.

2011 sera une année importante pour la CGT. En effet, suite aux « Accords de Bercy » signés notamment par notre organisation, des élections générales auront lieu dans l'ensemble de la Fonction publique au mois d'octobre. Elles détermineront la représentativité syndicale dans l'ensemble de la Fonction publique mais aussi au niveau de chaque ministère et de chaque service. L'enjeu est donc majeur.

C'est dans cet esprit que la Fédération organise les 18 et 19 mai prochains une Conférence - Rencontres « Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle ! » à Montreuil au siège de la CGT ⁽¹⁾. L'objectif est de donner la parole aux syndiqués et salariés du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et de ses établissements et de faire le point sur leurs conditions de travail et leurs missions. Ils débattront de leurs revendications, avec la participation de représentants d'usagers, associations, élus, experts... Pendant un jour et demi, 250 participant(e)s vont, à partir de leur quotidien professionnel dans les services, défendre et proposer les missions du service public de l'écologie, des transports, de l'équipement, du logement, de la mer, de l'aménagement, de l'urbanisme...

L'autre enjeu de l'année qui débute doit être la syndicalisation : « se syndiquer, c'est aussi lutter ! ». Là aussi, la Fédération, en lien avec ses syndicats, va impulser une campagne nationale.

Cher(e)s camarades, comme vous le voyez, cette année 2011 s'annonce comme une année de combats afin de faire aboutir nos revendications. C'est bien « tous ensemble » : Fédération, syndicats nationaux, syndicats, unions fédérales, sections et militant(e)s que nous pourrions peser et faire progresser nos revendications pour une société plus juste.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches une très bonne année 2011.

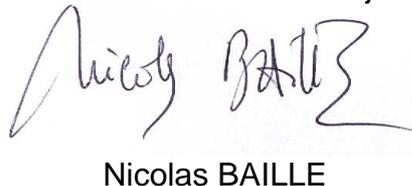
Recevez nos fraternelles salutations.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH

Le Secrétaire Général adjoint



Nicolas BAILLE

⁽¹⁾ Toutes les informations concernant la Conférence-Rencontres « Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle ! » des 18 et 19 mai 2011 sur le site de la Fédération à l'adresse suivante : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3339>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Audience Cabinet du ministre / Fédération CGT du 5 janvier 2011 Compte-rendu synthétique

Cabinet :

Philippe Moncourrier, Conseiller social de la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet ; Hélène Eyssartier, DRH du ministère et Laurence Navarre, Chef des relations sociales DRH.

Fédération CGT :

Jean-Marie Rech ; Nicolas Baille ; Marie-Hélène Thomas ; Didier Horeau et Charles Breuil.

Suite au dernier remaniement gouvernemental et à la nomination de Nathalie Kosciusko-Morizet ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le Cabinet de la ministre a été composé le 10 décembre dernier et Philippe Moncourrier nommé Conseiller social. Dans le cadre de sa prise de poste, ce dernier a souhaité rencontrer l'ensemble des organisations syndicales en bilatérales pour faire un « tour d'horizon ». C'est dans ce cadre que nous avons été reçus.

Après un tour de table de présentation, M. Moncourrier a demandé que nous lui exposions nos attentes-revendications.

Vous avez ci-après les différents points que la Fédération CGT a évoqués :

Le gel des salaires et réforme des retraites

Nous avons réaffirmé notre opposition aux annonces faites par la Fonction publique de gel des salaires 2011-2013 et sur la réforme des retraites. Nous avons demandé que ce Cabinet reprenne les engagements de M. Borloo sur la reconnaissance de la pénibilité.

Les épisodes neigeux

Nous avons dénoncé l'approche du gouvernement sur le dysfonctionnement suite aux intempéries et le renvoi des responsabilités vers les personnels. Nous demandons que les organisations syndicales représentatives des personnels soient associées aux tables rondes mises en place par Matignon. Sur ce sujet, Philippe Moncourrier ne semble pas très favorable et nous renvoie vers nos instances paritaires (CCHS). La CGT dénonce les organisations du travail mises en place dans les DIR, les suppressions d'effectifs qui conduisent à ne pas respecter les garanties minimales, le démantèlement des parcs routiers. Elle rappelle sa demande de constituer des parcs dans les DIR. L'administration plutôt que de tenter d'inscrire dans le règlement ARTT les mauvaises dispositions du cadrage DIR doit entamer des discussions comme elle s'y était engagée.

Réseau Routier National

La CGT dénonce la baisse de crédits et le manque d'entretien du réseau routier et prend en exemple la note provocatrice du DIR Nord qui préconise la fermeture du réseau et la décision du DIR Est de ne pas traiter les voies de gauche en viabilité hivernale.

Maintien dans l'emploi

Certains chefs de services se référant à une note de la Direction des ressources humaines (DRH) ont une interprétation abusive du maintien dans l'emploi en cas de grève et refusent de considérer les agents maintenus dans l'emploi qui le souhaitent comme des grévistes. Pour la CGT, c'est une atteinte au droit de grève, elle demande au ministère d'appliquer la circulaire Ruyschaert relative à ce sujet.

Logiciel « Réhucit »

La CGT demande au ministère de résoudre rapidement les problèmes issus de la mise en place de ce logiciel qui entraîne des erreurs sur les paies, les déroulements de carrière, la gestion pour les agents.

Maison d'accueil FNASCEE (patrimoine social)

Nous demandons au ministère de stopper le transfert de ces unités d'accueil à France Domaines et de les garder sous gestion directe du Ministère. Ces unités sont en effet des solutions de secours en cas de catastrophes naturelles et sont les dernières unités accessibles à des coûts raisonnables pour les agents du ministère.

RGPP 1

Nous demandons au ministère de faire le bilan (qui pour nous est désastreux) des restructurations suite à la Révision Générale des Politiques Publiques Version 1. Nous faisons le lien entre les restructurations et les dysfonctionnements suite aux épisodes neigeux.

RGPP 2

Le ministère nous annonce une certaine stabilité (pause promise par Borloo), RGPP2 devant juste affiner les restructurations. Nous ne sommes pas dupes, cette politique n'a pour but que mettre en phase les ressources humaines par rapport aux nouvelles organisations, se traduisant par un vaste plan social avec des coupes sombres dans les effectifs, les personnels seront directement touchés (mobilité).

Perspectives RH 2013

La politique des ressources humaines sur les trois prochaines années prévoit le redéploiement de plus de 10 000 postes au ministère. C'est bien RGPP 2 qui va s'appliquer et qui va avoir des conséquences catastrophiques pour les personnels d'autant plus que le ministère dispose d'outils tels que la loi « mobilité et de réorientation professionnelle ». Nous avons rappelé le manque de transparence des documents régionaux établis.

Sur les Primes

Nous avons rappelé l'engagement du ministre Borloo d'harmoniser sur le MAAPRAT les primes des agents du MEDDTL et de poursuivre cet engagement pour tous les corps dès 2011 avec une accélération revendiquée par les agents.

RST

Nous avons demandé une réunion au niveau du Cabinet rapidement afin d'avoir des arbitrages politiques concernant l'évolution des CETE et plus globalement sur l'ensemble du réseau scientifique et technique (RST).

Etablissements publics et catégoriel sphère Environnement

La CGT a rappelé la plateforme commune sur les ATE et TE ainsi que nos positions concernant le projet de statut des personnels contractuels. Nous avons également demandé qu'une audience ait lieu avec le Cabinet sur l'évolution en lien avec la RGPP d'un certain nombre d'EP (ONEMA, ONCFS, Agence de l'eau,...) et la création d'une Agence nature.

Dossier Parcs

Le transfert des parcs étant devenu effectif pour plus de 5000 OPA au 1er janvier 2011, la CGT constate :

L'absence de décret d'application sur :

- l'intégration des OPA dans la FPT
- la retraite
- le maintien de la rémunération

Pas de garanties du ministère sur le maintien de la rémunération pour les OPA MADSLD (Indemnité compensatrice Exceptionnelle).

Pas d'organisation spécifique pour les OPA dans les DIR.

Un décret de mise à disposition de droit commun qui a pour vocation d'exclure les OPA du ministère.

Des mesures catégorielles sur les pieds de corps insuffisantes.

Catégoriel

Il est rappelé que les personnels d'exploitation sont dans l'attente d'une reconnaissance, ils sont les oubliés de ce ministère que cela soit sur les régimes indemnitaires ou sur les déroulements de carrière.

Les discussions sur la PTETE doivent reprendre.

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B, la CGT rappelle son désaccord sur le nouvel espace statutaire et son opposition à une fusion des corps techniques qui conduit à des abandons de missions. La CGT rappelle ses revendications pour un meilleur reclassement des Contrôleurs des TPE et pour la prise en compte du besoin de reconnaissance des catégories C exploitation.

Par ailleurs, les personnels qui percevaient l'IDE suite aux réorganisations et transferts de 2007, voient cette mesure s'éteindre en 2011 ce qui pose un réel problème de baisse des rémunérations. Certains services vont jusqu'à contester son versement pour 2010.

Plus globalement, nous avons rappelé que pour l'ensemble des corps (A, B, C) techniques comme administratifs, nous revendiquons des revalorisations statutaires et indemnitaires.

Sécurité Routière

Nous avons réaffirmé notre opposition à la décision politique du transfert au ministère de l'intérieur aidé par une directrice du MEDDTL et d'apporter des réponses précises aux agents du domaine de la sécurité routière dans le cadre de ce transfert de la mission et des conséquences ; ces agents ne veulent pas devenir des adjoints gendarmes.

Transferts VN

Nous rappelons notre opposition au transfert domanial et des personnels à VNF. Une autre réunion sur ce sujet est prévue courant janvier.

Formation

Nous avons demandé la mise en place d'un plan de formation à la hauteur des enjeux et que son absence actuelle posait de graves problèmes pour les agents et les services.

Conclusion

Il s'agissait d'une prise de contact. Le conseiller n'a pas souhaité s'exprimer sur les différents sujets évoqués. Il va rencontrer dans le courant du mois de janvier chaque organisation syndicale.

D'ores et déjà, il a indiqué qu'un certain nombre de points soulevés étaient liés à des décisions politiques prises antérieurement et que les conséquences relevaient du Secrétariat général du ministère. En revanche d'autres points nécessitaient un arbitrage du Cabinet. Il a simplement confirmé que sur l'évolution statutaire des CETE ceux-ci ne seront pas des services déconcentrés. Le choix sera entre établissement public ou SCN.

Après les différentes réunions avec les syndicats, il enverra aux Fédérations syndicales un courrier donnant ses positions.

Dans le débat général, la CGT a rappelé que concernant la baisse des crédits de fonctionnement cela avait des conséquences négatives pour les agents et les services. Enfin, nous avons fait état du malaise grandissant dans les services des agents de tout corps sur l'avenir, le manque d'objectifs, de perspectives claires, les fortes difficultés sociales.

Nous ne manquerons pas d'ici quelques semaines de le recontacter pour que des suites soient données aux différents sujets évoqués



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la réunion fédérale concernant les privatisations des routes nationales

Etaient présents : Pour la DIR CE GALLET Jean

Pour la DIR NO LE RUYET Anthony
CONNAN Jérôme

Pour la DIR SO GIL Bernard

Pour la DIRIF SILENE Gaëtan

Pour l'UIT LEBRIQUER Gérard

Pour les OPA BARLA Maurice

Pour la Fédération Equipement-Environnement : BERNARD Eric, PERON Isabelle,
GAGNADOUX Thierry.

Le 16 décembre 2010 une réunion s'est tenue à la Fédération de l'équipement et de l'environnement afin de faire un point concret sur les DIR concernées par des privatisations. Celles-ci ont chacune un point d'avancement différent mais le glissement de terrain vers la privatisation prend dans certains cas une forme quasi réelle et notamment pour la RN 10 /A63.

Au delà des constats, la réunion a permis de préparer la mise en place d'une méthode de travail et de communication à l'égard des secrétaires d'UF-DIR qui permettrait la diffusion aux agents d'un petit journal (quatre pages) contre les privatisations des routes nationales et contre le démantèlement des DIR.

Ce document comporterait plusieurs volets :

- 1- la réalité du terrain (missions et devenir des agents)
- 2 - l'explication du statut du fonctionnaire et de ses garanties,
- 3 - le financement (PPP, Etat, collectivités)

4 - explications et conséquences pour les usagers-contribuables ; points sur les débats publics des différents secteurs et des comités de suivi dans les DIR ou département concernés par la mise en place d'un calendrier de réunions.

D'autre part, lors de cette réunion une position commune des Fédérations équipement-environnement et Fédération des services publics contre la privatisation des routes nationales nous as été présentée par LEBRIQUER Gérard pour amendement. Celui-ci sera diffusé prochainement.

La date de retour des projets d'articles pour le journal est fixée au 14 janvier pour une publication fin janvier.

Prochaine réunion prévue le 15 Février 2011.

Cordialités syndicales Bernard Eric

Relevé de décisions du Collectif Fédéral Mer

GLB

Relevé de décisions
de la réunion du
21 décembre 2010

Présents : Collectif mer élargi aux membres des UF DIRM :
UF dirm NAMO : Y.GUIHENEUF - J.L COGUIEC-- R.VIRY (SNOA
retraité)
UF dirm SA : D.ALLIGNE-A. GODEC (SNPAM DDTM)
UF dirm MED : J.COTTE- C.SANTAMARIA
UF dirm MENM; R. LEMAITRE- D. MAGNE-C.DECLERCK
CETMEF - J.C BAUDOUIN
SN PTIRI: B. BORDRON- W. GARING ;
SNPTAS : G. BROCHARD

Exusé : N. MAYER- R.BOZIER- M. QUEMENER
Fédération : G. LE BRIQUER- D. PACOT- T. GAGNADOUX

■ Les élections au CTP DIRM : la CGT première organisation représentative

Analyse des résultats:

Il y a un constat partagé sur les bons résultats de la CGT aux CTP DIRM (voir le tableau remis en séance) ; cela traduit notre travail militant sur le terrain là où il a été possible d'engager des réunions et d'associer les militants grâce aux impulsions et à l'organisation des équipes UF en place. Le vote de confiance à l'égard de la CGT est aussi marqué par le mouvement social sur les retraites où la CGT a été reconnue l'organisation la plus au combat dans le cadre unitaire des luttes et de la mobilisation. Cela nous conforte à penser que les agents continuent à rejeter la réforme, et donc la Loi, et sont porteurs de revendications sur leurs salaires, rémunérations et régimes indemnitaires et conditions de travail.

La responsabilité de la CGT, première organisation syndicale représentative des personnels ayant 60% des sièges, est grande dans les DIRM et plus globalement dans le secteur mer, pour faire valoir leurs revendications auprès des Directeurs ; le travail collectif avec nos élus, en cours de désignation au CTP, CLHS et dans un avenir proche dans les CLAS lorsqu'ils seront institués, doit permettre de porter le cahier revendicatif de la CGT dans chaque DIRM y compris les questions de la commission locale de formation.

Le collectif fédéral doit animer le travail de mise en cohérence des revendications sur les façades et en appui d'un cadrage national pour le DIRM. Il nous faut également travailler dans la continuité avec les personnels et avec le souci d'engager des plateformes revendicatives unitaires notamment avec la FSU, très présente dans les Lycées professionnels maritimes.

Syndicalisation :

Ces bons résultats nous responsabilisent fortement auprès des agents des DIRM et plus largement sur les questions Moyens et Effectifs. La CGT, 1er OS, doit engager une démarche de syndicalisation auprès de nos collègues sur les lieux de travail autour d'actions catégorielles et revendicatives; Chaque composante doit impulser cette démarche fédérale de redéploiement de la CGT.

Pour la désignation des représentants CGT aux CTP, CHS et autres instances (CLAS et CLF..) :

Les secrétaires des UF envoient aux Directeurs les représentants CGT, pour le CTP et **copie à la Fédération.**

Pour les CHS, le décret de 1982 stipule que les représentants des personnels seront entre 5 et 9 ; l'arbitrage est au niveau du Directeur. La CCGT doit faire valoir sa représentativité au CTP et donc le nombre maximum à 9 sinon le grand risque c'est la contraction du nombre de représentants de la CGT.

Nous avons à revendiquer la mise en place des CLAS avec Présidence CGT et des Commissions locales de formation ; à la CGT d'exiger leur mise en place et leur fonctionnement pour répondre aux besoins des personnels tant sur l'action sociale que sur la formation professionnelle (voir la déclaration d'André Mandard, Président du CCAS sur le site de la fédération).

■ De nouvelles échéances électorales en octobre 2011 : Les élections au CTPM et CAP/CC, un enjeu majeur pour la CGT.

Un point est fait par Didier Pacot en direction des UF :

Ces élections concernent tous les agents de la Fonction publique de l'Etat et de la fonction publique Hospitalière.

Pour ce qui nous concerne, sont appelés à voter tous les personnels des services dans le champ du Ministère : des DDI/DDTM, DIRM, DIR et DREAL, CETE, CETMEF, EPA etc.....ainsi que ceux des autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), des agents issus de l'Industrie et Finances, des agents mis à disposition ou en DSLD auprès des collectivités. Chaque agent aura à voter plusieurs fois, pour le CTPM et la CAP / CC de son corps, CTP locaux sauf pour les instances renouvelées en 2010.

C'est un enjeu majeur pour la CGT : représentativité nationale et locale, droits syndicaux ..etc..

Dès le début 2011, le travail de la CGT doit s'organiser avec tous les militants et syndiqués dans les services et sur tous les périmètres de chaque instance, ainsi que sur la liste de candidats et liste électorale (ces élections se feront sur liste) .

Un travail croisé entre nos organisations est primordial (syndicats, sections et UF..) pour organiser la campagne CGT.

Le collectif fédéral jouera un rôle de coordination et mettra en place du plan de travail et de suivi des initiatives dans chaque UF DIRM.

■ Statut des UF DIRM et leur fonctionnement

Besoin de consolider les outils UF :

Sur la base du statut UF DIR, adopté par la CE fédérale et validé à notre dernier congrès, des camarades ont proposé certaines adaptations aux réalités des DIRM ; un premier échange a permis de faire ressortir les points suivants sur l'organisation en vue d'avoir un outil syndical permettant :

- de mettre en commun les forces syndicales de chaque composante; **faire remonter à la Fédération les membres élus au CTP de chaque DIRM en vue de sa diffusion aux UF.**
- d'identifier les militants et syndiqués CGT de chaque composante et dans chaque lieu de travail. **Fournir un état des lieux ou fichier commun à la FEDERATION (+ coordonnées tél et mail des services).**
- à partir de toutes nos diversités « géographique, catégorielles, missions et métiers » se donner l'outil CGT en capacité d'élaborer et de porter ensemble les convergences revendicatives tant sur la DIRM qu'avec les DDT/DML, les DREAL RBOP avec notamment les questions des moyens et effectifs qui sont aujourd'hui du domaine « réservé » du RBOP ». Rappelons qu'il n'existe aucune instance consultative pour discuter des résultats des dialogues de gestion budgétaire ; c'est donc une exigence forte que nous devons porter ensemble.
- examen des précisions et propositions d'adaptation des statuts UF DIR par le bureau fédéral du 19 janvier 2011 y compris les aspects juridiques (dépôt du statut, et autonomie financière...etc).

NOTE CONFIDENTIELLE : Sur les questions des moyens et droits syndicaux, une note fédérale sera transmise par courrier aux secrétaires généraux des UF.

■ REVENDICATIF: mettre en place une plate-forme commune dans chaque UF.

- **Cadrage national :** prendre en compte tous les acquis et accords pour ne rien lâcher sur les temps de travail en regard des dispositions de l'instruction du 26 juillet 2001 + les décrets et arrêtés qui sont associés ;
- les règlements intérieurs des DIRM devront avoir une cohérence nationale et être harmonisés par façades.
- **Les primes :** après un bref « historique » des interventions de la CGT par WILLY sur la PTETE dans les services et de la prime de « métiers », il faut gagner sa généralisation concrète et mobiliser les agents.

Le prochain collectif se réunira fin février 2011.

Gérard le briquer et Didier Pacot



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Conférence -Rencontres 18-19 mai 2011 Montreuil siège de la CGT salle du CCN

Organisation : FNEE-CGT et organisations membres de la Fédération

« Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle ! »

Bulletin d'inscription

Déroulement : du 18 mai - 14 H 00 au 19 mai - 17 H 00, 5 séances en plénière et 5 ateliers, travaux introduits par des témoignages filmés, débat animé par des journalistes, avec participation d'élus nationaux et territoriaux, de représentants d'usagers, d'associations, d'experts, d'autres organisations CGT. (Voir pré-programme sur le site fédéral). L'accueil et la remise du dossier de la conférence sont assurés à partir de 13 heures à l'entrée de la salle du CCN de la CGT.

Lieu : Montreuil, siège de la CGT (ligne 9 station : Porte de Montreuil). Restauration assurée et prise en charge le 18 (dîner sur place, puis soirée musicale) et le 19 (déjeuner).

Hébergement : en hôtel 1 nuit 18 /19 mai. La FNEE – CGT a réservé des chambres d'hôtel (Porte de Montreuil et Porte de Vincennes à proximité immédiate du siège de la CGT chambre double à 2 lits).

Sont pris en charge par la Fédération: dîner du mercredi 18 mai, nuitée du 18 au 19 avec petit déjeuner, déjeuner du 19 mai.

Pour les transports, prenez contact avec la section ou le syndicat CGT de votre service. En raison des prévisions hôtelières et de restauration, il est impératif de s'inscrire au plus vite. (Avant le 5 avril 2011, délais de rigueur). L'inscription sera effective à réception du bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque de 30 € par personne.

Pour les trains, prendre les billets le plus tôt possible afin de bénéficier des réductions.

Bulletin d'inscription

Ce bulletin accompagné du règlement de 30 Euros par participant en chèque bancaire à l'ordre de FNEE – CGT est à retourner à la FNEE – CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil cedex. Tél. 01 48 18 82 81 - fax 01 48 51 62 50 site www.equipement.cgt.fr

Nom :

Prénom :

Service :

Département :

Section ou Syndicat :

Responsabilité :

Adresse mel :

Téléphone :

Réservation hôtel (1 nuit 18 au 19 mai) Cocher la case oui

non

Confédération
Générale
du Travail



Fédération
Syndicale
Unitaire

Paris, le 3 janvier 2011

Cher-e- collègue,

Vous venez d'élire vos représentants à la CAP du corps. La liste CGT-FSU obtient 13, 2% des voix, ce qui correspond à un progrès significatif par rapport aux élections antérieures (rappel des élections 2006 : au ministère de l'Agriculture, la liste CGT-FSU-SUD obtient 11,9%, au ministère de l'Equipement, la liste CGT obtient 8,3%). La liste CGT-FSU est ainsi pleinement représentative dans la nouvelle CAP. L'objectif que nous nous étions fixés d'être présents dans la CAP du nouveau corps fusionné est atteint.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont permis ce résultat.

Nos élus sont Patrick Simon (titulaire ex-igref) et Mathieu Goetzke (suppléant ex-ipc).

Ils seront les élus au service de tous.

Ils rechercheront le plus de convergences possibles avec les autres élus du corps.

Le score de notre liste avec le progrès de la participation traduit une aspiration réelle à une évolution de la gestion de ce corps et plus fondamentalement de la place et du rôle des ingénieurs dans un service public aujourd'hui bien malmené et contesté dans ses fondements mêmes.

Il exprime aussi le besoin de concevoir des politiques publiques nouvelles avec des moyens suffisant pour le service public et des critères d'évaluation sortant d'une approche exclusivement comptable.

Nos deux organisations entendent agir avec vous dans cette perspective.

Avec nos meilleurs vœux pour l'année 2011, bien cordialement.

La CGT, La FSU et vos élus

Patrick Simon
patrick.simon@agriculture.gouv.fr

Mathieu Goetzke
mathieu.goetzke@gmail.com



Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex
TEL: 01 48 18 87 07 - FAX : 01 48 57 80 90 - E- mail : uit@cgt.fr

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement
Hôtel de Roquebrune
246 boulevard St Germain
75700 PARIS

Monsieur Thierry MARIANI
Secrétaire d'Etat aux Transports
40 rue du Bac
75007 PARIS

Montreuil, le 04 janvier 2011

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Vous avez annoncé la tenue de Tables Rondes pour tirer expérience des difficultés dans les transports pendant les intempéries.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune sollicitation de participation.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en l'absence de représentants des salariés du secteur, ces Tables Rondes sont discréditées par avance.

Il n'est pas concevable, un seul instant, que ceux qui ont souffert au travail pour faire face et qui se sont eux retrouvés démunis au contact des usagers, puissent être absents de ces Tables Rondes.

Les salariés du secteur ont des choses à dire, ils doivent être entendus, y compris sur leur analyse de l'organisation de la production du transport. Les dysfonctionnements constatés ne se réduisent pas aux seules questions des stocks de produits ou une polarisation sur des cas particulièrement médiatisés. Nous n'osons pas penser que la démarche initiée n'ait pour seul objectif de traiter les conséquences sans aborder les causes et ainsi masquer la globalité du problème mis en exergue.

Évincer les salariés de cet exercice laisse supposer que, pour une part, les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail puissent être ignorées ou discutées sans eux entre les employeurs, les pouvoirs publics et les associations d'usagers. La CGT ne laisserait pas faire.

En conséquence, nous vous demandons expressément que les organisations syndicales d'ADP et de l'aérien soient conviées à la Table Ronde sur l'aérien et que celles des cheminots, du transport routier et de l'équipement soient conviées à la Table Ronde sur la route et le ferroviaire.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, en nos salutations respectueuses.

Daniel Geneste
Secrétaire Général

Communiqué

Tables Rondes sur « La neige et la pagaille dans les transports » **Les salariés sont aussi des acteurs incontournables !**

En leur absence, les Tables Rondes sont discréditées par avance.



Madame la Ministre en charge des Transports vient d'annoncer la tenue de Tables Rondes pour tirer analyse des dysfonctionnements et difficultés dans les transports face aux intempéries.

Une Table Ronde porterait sur l'aérien et une seconde sur les transports terrestres.

A ce jour, la CGT, organisation représentative des salariés du secteur, n'a fait l'objet d'aucune sollicitation pour participer.

Il semble bien que le Gouvernement entende limiter son schéma aux directions d'entreprises et aux associations d'usagers. Si tel est le cas, c'est tout à fait inacceptable.

Les salariés concernés, du public comme du privé, qui ont beaucoup souffert dans la période, souvent laissés seuls ou devant des situations par les directions d'entreprises et les pouvoirs publics pourtant responsables des choix de restriction et d'organisation de la production, ont des choses à dire et à entendre.

Leur vécu, leur analyse et leur point de vue doivent pouvoir compter. En l'absence, ces Tables Rondes sont discréditées par avance et l'opération sera uniquement qualifiable d'affichage politique.

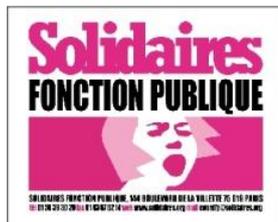
Le retour d'expérience de la situation ubuesque vécue sur les routes, sur les rails et dans les aéroports, ne peut se réduire à des détails. Il doit aborder aussi les fondamentaux d'organisation de nos transports et les moyens associés qui aujourd'hui ne permettent pas de faire face aux situations perturbées et créent des conditions de travail exécrales pour les salariés acteurs.

La CGT ne laissera pas tirer des conclusions qui pèseraient une fois de plus sur le sort des salariés concernés sans qu'ils puissent être autour de la table et faire valoir leur point de vue.

Les organisations syndicales d'Aéroport de Paris et du Transport Aérien, des salariés de la route et du rail doivent être présentes aux Tables Rondes annoncées.

La CGT réaffirme que nous sommes devant un problème global transport qui justifie largement une véritable et utile enquête parlementaire et un grand débat public. Les tentatives de polarisation sur de simples cas, certes emblématiques mais hautement médiatisés, ne suffiront en aucun cas à masquer la réalité d'ensemble et les responsabilités des choix libéraux et de casse des services publics.

Montreuil, le 04 janvier 2011



Paris le 06/01/2011

Aux Syndicats et aux organisations départementales

ACTIONS ANTI PRECARITE à la Fonction Publique

Chères et Chers Camarades,

Les mobilisations sur les retraites ont révélé toute l'importance des questions d'emploi et de salaire. Depuis le mois de juin 2010, est engagé à la demande des organisations syndicales un processus de négociation sur la situation des agents non-titulaires avec le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique. Le travail engagé débouche sur des négociations à partir du 11 janvier 2011.

Les propositions gouvernementales de décembre 2010 excluent les contractuels à durée déterminée du dispositif de titularisation très limité envisagé. Au lieu de réduire la précarité elles proposent de l'étendre encore en mettant en place un « contrat de projet » sans durée fixée à l'avance, se terminant avec la mission. D'autres dispositions légaliseraient les abus actuels des administrations.

Les précaires de la Fonction publique attendent et ont besoin de vraies négociations entre les organisations syndicales et le gouvernement, qui doit revoir sa copie.

Pour une issue positive de ces négociations, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser et à exprimer leurs attentes sur la base d'une plate forme revendicative commune.

La CGT, la FSU et Solidaires organisent le 20 janvier 2011 une journée nationale d'actions pour soutenir les revendications défendues dans ce cadre et pour dire :

STOP A LA PRECARITE dans la Fonction Publique

Cette journée d'action sera constituée de rassemblements avec prises de parole, et de manifestations, à l'initiative de nos organisations départementales et régionales.

Ce sera le point de départ d'une mobilisation des agents de la Fonction publique contre la précarité et le recours massif aux non-titulaires.

Cette journée d'action sera à Paris constituée d'une manifestation qui ira de l'Université de Jussieu à la Préfecture de Paris (Boulevard Morland), suivie d'un rassemblement avec prise de parole, de 12h15 à 14 heures.

Toutes initiatives intersyndicales, d'informations, AG, diffusions, conférences de presse, délégations rassemblements... dans les départements seront les bienvenues.

Pour cette journée d'action sera mis à disposition :

- Un tract recto intersyndical d'appel au rassemblement du 20 janvier à destination de tous les agents des trois fonctions publiques.
- Un tract recto verso intersyndical à destination de la population pour le rassemblement du 20 janvier.

Nous vous invitons à prendre contact avec les autres organisations syndicales pour élargir l'unité déjà réalisée et à définir rapidement la forme que vous donnerez à l'initiative.

BASE REVENDICATIVE COMMUNE INTERSYNDICALE POUR LES AGENTS NON TITULAIRES :

- Plan de titularisation pour tous les agents qui satisfont des besoins permanents.
- Meilleur transfert des droits et meilleure reprise de l'ancienneté au moment de la titularisation.
- Limitation drastique des dispositions permettant le recours aux agents non-titulaires par un encadrement strict et précis des conditions de recrutement pour les emplois saisonniers ou occasionnels, ou lorsqu'il n'existe pas encore de corps de fonctionnaires avec création de tous les emplois de titulaires nécessaires.
- Abrogation des articles législatifs autorisant le recrutement par les agences d'intérim.
- Rejet du « contrat de projet » qui ne serait plus basé sur la durée de la relation de travail, mais sur la réalisation de l'objet du contrat.
- Mise en place de tous les moyens de contrôle pour les représentants syndicaux.
- Amélioration des conditions d'emploi, de salaire et des droits sociaux des agents non-titulaires.
- De réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.



1 MILLION D'AGENTS NON TITULAIRES DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

Qui sont les non-titulaires de la Fonction publique ?

Officiellement, ils représentent 16 % de l'effectif total de la Fonction publique, soit 842.000 agents.

Parmi les agents de l'Etat, 12% sont non-titulaires (346.000 agents), mais ils sont 16% de ceux des hôpitaux et établissements de santé (152.000 agents) et jusqu'à 21% (374.000 agents) dans les collectivités territoriales, régions, départements et communes.

Ces chiffres sont sous-estimés ; les emplois aidés (145.100 bénéficiaires), les assistantes maternelles (55.000) et les médecins hospitaliers (75.000) ne sont pas comptés !

La population des non titulaires est plutôt **jeune** et les femmes sont majoritaires (**57%**).

Pour l'**Etat**, l'Education nationale est le premier employeur d'agents non titulaires, 165 000 personnes en 2009/10. Parmi eux plus de 22 000 personnels enseignants, et CPE, et 5700 vacataires. Les non-titulaires représentent 5 % de l'ensemble des personnels du 2nd degré, un quart d'entre eux sont en CDI.

Leurs conditions d'exercice et de rémunération, en remplacement ou dès la rentrée sur des postes vacants, en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader.

Les 55 000 personnes recrutées sur les CUI, « contrats uniques d'insertion », ont des contrats de 2 ans maximum, de 26 heures par semaine, payées au SMIC horaire.

Elles travaillent au coté des directeurs d'école, ou pour permettre aux élèves handicapés d'être scolarisés avec les autres enfants. La fin du contrat est un drame pour ces personnes et un véritable gâchis pour le service public, qui se prive de l'expérience qu'ils acquièrent.

Toute cette précarité fragilise le système éducatif.

Par ailleurs il existe des établissements possédant une autonomie de gestion, comme les grandes écoles ou des musées. **Avec 62% de leurs effectifs, ces établissements demeurent aujourd'hui les principaux employeurs d'agents non titulaires : plus de 200.000 agents en 2008.**

Si, de 2007 à 2008, le nombre de titulaires a baissé de -4,50% pour l'Etat et ses établissements, le nombre total de non-titulaires a lui augmenté de 4% sur la même période.

Avec plus de **30% de non-titulaires, la Fonction Publique Territoriale** est tout particulièrement impactée par la précarité de l'emploi.

Dans la **Fonction publique hospitalière**, la proportion de contractuels est passée de **1996 à 2007 de 8% à 14%** de la population totale employée. Les 2/3 sont des personnels « employés ou ouvriers », faiblement rémunérés.

La norme de l'emploi dans la Fonction publique doit être l'emploi de titulaires statutaires (Article 3 de la loi N°83-634 constituant le titre 1 du statut général des fonctionnaires). L'emploi de non titulaires devrait être marginal et dérogatoire.

Textes non respectés, droit du travail souvent en dessous de celui du privé,

la PRECARITE existe aussi dans la Fonction Publique

- **Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrats :** Les administrations recrutent des agents non-titulaires illégalement sans tenir compte véritablement de la législation. Les tribunaux administratifs le reconnaissent. Si le Code du travail est précis sur la notion d'emplois saisonniers ou occasionnels, ce n'est pas le cas dans la Fonction publique.
- **Les temps incomplets sont imposés.** Les taux d'emploi de 20%, 30% ou 50%,..., du temps complet sont revus lors des renouvellements de contrat à la hausse comme à la baisse sans indemnité de remplacement.
- **Fins de contrats injustifiées et sans prime de précarité.** En effet les CDD peuvent être non-renouvelés sans cause réelle. Bien souvent un autre agent non titulaire est recruté en remplacement. La chose est d'autant plus facile à faire que les fins de CDD non-renouvelés en CDI ne donnent pas lieu au versement d'une prime de précarité, comme le prévoit le code du travail pour le privé. Depuis peu la justice administrative s'est mêlée des fins de contrat.
- **Retard de versement pour les indemnités chômage pour les contractuels de droit public.** Le Code du travail ne prévoit pas de licenciement en CDD avant terme sauf fautes très graves, la Fonction Publique le prévoit pour ses CDD. Le retard de versement des salaires n'est pas rare et celui des indemnités de chômage presque systématique, créant d'importantes difficultés pour les agents licenciés.



Par ailleurs des dizaines de milliers d'agents sont recrutés sur des emplois aidés sans accompagnement ni formation.

Cette situation faite à la plupart des agents contractuels et vacataires de la Fonction publique est particulièrement inique. Le président de la République lui-même dans l'émission "Parole aux Français" a reconnu et affirmé : «*La situation des contractuels dans la Fonction publique est tout à fait anormale. . . Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels.*».

Les propositions gouvernementales de décembre 2010 excluent la plupart des contractuels - tous ceux à durée déterminée- du dispositif de titularisation très limité envisagé. Aucun engagement n'est pris quant au nombre des bénéficiaires. Au lieu de réduire la précarité, le gouvernement propose de l'étendre encore en mettant en place un « contrat de projet », sans durée fixée à l'avance, se terminant avec la mission. D'autres dispositions légaliseraient les abus actuels des administrations.

Les précaires de la Fonction publique ont besoin et attendent de vraies négociations entre les organisations syndicales et le gouvernement, qui doit revoir sa copie.

Les organisations syndicales FSU, SOLIDAIRES et CGT exigent :

Un plan de titularisation pour tous les non-titulaires leur permettant de devenir fonctionnaire; la limitation drastique et l'encadrement de futurs recrutements d'agents contractuels ; De réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés. Des droits nouveaux pour tous.

**STOP à la précarité dans la Fonction publique
L'Etat doit montrer l'exemple.**



RASSEMBLEMENT : LE 20 JANVIER 2011



1 MILLION D'AGENTS NON TITULAIRES DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE !

A LA PRECARITE PERMANENTE !

- Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrats
- Contrats de plus en plus courts
- Temps incomplets ou partiels imposés
- Fins de contrats injustifiées et sans prime de précarité
- Des dizaines de milliers d'emplois aidés sans accompagnement ni formation.
- Retard de versement des salaires et des indemnités de chômage

AUX DROITS REDUITS EN TERME DE :

- Rémunération
- Carrière
- Congés
- Maladie
- Action sociale
- Formation professionnelle
- Préparation aux concours



A L'OFFENSIVE AVEC LES NON TITULAIRES POUR :

- Un plan de titularisation pour tous les non titulaires avec création de tous les emplois nécessaires.
- La limitation drastique et l'encadrement de futurs recrutements d'agents contractuels.
- De réels moyens d'insertion et de qualifications pour les emplois aidés.
- Des droits nouveaux pour tous

PARTICIPEZ AU RASSEMBLEMENT du 20 janvier 2011



Garantie de l'emploi dans la Fonction publique :
une garantie d'abord pour les citoyens !

Président du groupe UMP à l'Assemblée et ancien ministre de la Fonction publique, Christian Jacob a cru bon hier de déclarer qu' « *il ne faut pas s'interdire [...] de réfléchir à la pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires* », ajoutant « *Ne pourrait-on pas envisager, à l'avenir, des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans qui permettraient à des gens de passer du secteur privé au secteur public et vice versa ?* ».

Soulignons tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'embauche à vie, qui relève du domaine du mythe.

Soulignons surtout que la garantie de l'emploi est avant toute autre chose une garantie pour les citoyens. En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « *destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité* ». La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

L'attrait de l'UMP pour le modèle américain est connu. On peut de ce fait s'étonner que Christian Jacob ne pousse pas sa logique jusqu'à proposer des durées de contrat calées sur celles des mandats politiques de manière à entrer de plein pied dans le « spoil system », permettant ainsi à une équipe politique de se débarrasser de l'administration en place, au profit d'une nouvelle totalement convertie à ses options idéologiques.

Au travers de la sortie du patron des députés UMP, c'est en effet bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public.

Enfin, pour la CGT, la déclaration de C. Jacob soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. Note organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle souligne d'ailleurs que sur les 23 millions de salariés du secteur privé, 13% sont en situation précaire (CDD, intérim,...), ce qui est encore trop, mais inférieur à ce que l'on observe dans la Fonction publique où ce taux est au minimum de 17%.

Cette nouvelle provocation de l'UMP à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement et de sa majorité, alors que doit s'ouvrir mardi prochain une négociation sur la résorption de la précarité dans la Fonction publique.

La CGT sait que les agents de la Fonction publique peuvent compter sur l'attachement des usagers à leurs services publics et à la Fonction publique. Elle appelle les personnels à la plus grande vigilance et à participer en nombre à l'action unitaire du 20 janvier pour le développement de l'emploi titulaire dans la Fonction publique.

Montreuil, le 7 janvier 2010



Vœux présidentiels

Pourquoi la CGT n'ira pas...

L'année 2010 a été marquée par la mobilisation sociale unitaire pour s'opposer à la réforme des retraites fondées sur des bases injustes et inefficaces.

Face à ce mouvement d'ampleur exceptionnelle de plusieurs mois, soutenu par une très large majorité de la population, qui revendiquait l'ouverture de réelles négociations, ce fut l'intransigeance du côté du Président de la République et le dédain à l'égard des positions syndicales sur un choix de société qui conditionne l'avenir pour des millions de salariés.

C'est dans ce contexte que se présente la cérémonie habituelle des vœux de l'Élysée aux « forces vives » du pays.

Sans nul doute l'encouragement au « dialogue social » et la nécessité de « syndicats forts » seront classiquement présents dans les vœux présidentiels.

La CGT refuse d'apporter son concours à ce simulacre, elle décide par conséquent de décliner l'invitation de la Présidence pour les vœux de 2011.

Le mouvement sur les retraites a mis en évidence la nécessité de revoir les politiques d'emploi, de conditions de travail et du temps de travail, les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises ...

Plutôt que d'apporter des réponses à ces revendications, plusieurs responsables politiques, largement relayés par les médias, lancent une attaque en règle sur le temps de travail et les salaires en mettant les 35 heures dans leur ligne de mire.

La CGT dénonce avec la plus grande fermeté cette offensive visant une fois encore à culpabiliser les salariés en arguant des coûts excessifs du travail dans notre pays.

La CGT appelle ses organisations et les salariés à résister à toute velléité d'aggravation des conditions de vie et de travail qu'entraînerait la remise en cause des 35 heures dans le public comme dans le privé.

La meilleure réponse est d'être, ensemble, exigeants et mobilisés pour la prise en compte des revendications sociales dans les entreprises et les branches professionnelles.

Montreuil, le 5 janvier 2011



Communiqué de la CGT

Le Service public : Un enjeu de société

Ça ne peut plus durer !

Depuis des années l'Etat se désengage de ses missions fondamentales et contraint dans son sillage les autres collectivités publiques à faire de même.

Le résultat est là : des services hospitaliers aux écoles, en passant par pôle emploi ou encore les tribunaux, partout la litanie est la même : files d'attente, services surchargés, décisions renvoyées aux calendes grecques, usagers exaspérés et parfois même désespérés, personnels au bord de la rupture !

Les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié, de leur famille. L'épisode des intempéries l'a démontré, mais les exemples peuvent être multipliés. On ne supprime pas impunément des lits dans les hôpitaux, des postes d'enseignants, ou des salles d'audience. Derrière les chiffres, il y a des patients en attente de soins, des élèves en incapacité d'étudier correctement dans des classes surchargées ou des citoyens attendant des mois voir des années que justice leur soit rendue !

Une société évoluée se reconnaît aussi à sa manière de prendre en charge les personnes les plus fragilisées. Est-ce encore le cas aujourd'hui en France quand les plus fragiles, handicapés, jeunes enfants, personnes âgées, se voient dénier les droits les plus élémentaires ?

Les coupes sombres dans les budgets, les réformes tous azimut, ont pour effet de fragiliser encore plus le tissu social. Au nom de l'orthodoxie comptable, on supprime missions et service sans évaluer les conséquences pour les salariés et le coût social pour les usagers ; la suppression des exonérations des particuliers employeurs, par exemple, va constituer un véritable plan social pour les salarié-es de ces secteurs, majoritairement des femmes. Elle va aussi contraindre de nombreuses personnes à renoncer à tous soins ou accompagnements. Faire preuve de responsabilité, avoir une vision politique c'est mesurer les conséquences de ses décisions et imaginer immédiatement d'autres systèmes pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Cette situation n'est pas digne d'un pays développé ! Comment peut-on croire un seul instant que le développement peut se faire si les citoyens, salariés ou non, vivent dans l'insécurité sociale ?

Au-delà des conséquences sociales, cette conception étriquée de l'intervention publique est aussi un non sens économique :

► D'abord parce que, n'en déplaise aux tenants de la pensée unique, les services publics font partie de l'économie qui ne se résume pas aux grands groupes ! De très nombreux autres acteurs interviennent, souvent de façon déterminante en territoire, c'est le cas des associations et de l'économie sociale et solidaire. Toutes deux sont menacées de ne plus pouvoir fonctionner faute de moyens financiers suffisants (particulièrement en raison de la réforme des collectivités territoriales et de ses conséquences financières) ;

► Ensuite, parce que le lien entre économie et Service Public, maintes fois démontré, exige une vision politique d'ensemble, indispensable à un développement pérenne. En lieu et place les maîtres mots de l'action gouvernementale sont court-termisme et improvisation !

Il faut stopper cette spirale infernale !

C'est parce que nous militons pour un progrès social profitable à toutes et tous, que les services publics font partie de nos revendications majeures. Le Service Public n'est ni un concept, ni l'héritage d'un passé ... dépassé ! Il est le mode d'organisation que les sociétés ont choisi depuis toujours pour s'organiser collectivement, dans la recherche du bien être, de l'intérêt de tous ; bref, pour assurer la cohésion sociale.

Garantir le Vivre ensemble, l'égal accès de tous aux services publics, les droits de tous, c'est cela être une société développée ! C'est souhaitable mais c'est surtout possible ! Il suffit pour cela que l'action publique et ses financements tournent définitivement le dos à ses orientations actuelles ! L'intervention publique doit servir à répondre aux besoins sociaux et au développement humain durable et non servir les intérêts d'une minorité !

Solennellement, nous appelons à une campagne de promotion et d'amélioration du Service Public, vecteur essentiel du développement humain durable.

Montreuil, le 7 janvier 2010